



Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

« Location d'une exposition de culture scientifique sur le thème du numérique »

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Location d'une exposition de culture scientifique sur le thème du numérique, pour 21 mois, de février 2026 à octobre 2027 et d'une surface de 400 à 500 m².

Contexte : En 2019, un nouvel espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle a ouvert ses portes en Normandie : l'Atrium. Sur son plateau de 1000 m², l'Atrium est devenu un lieu emblématique de la culture scientifique en Normandie à travers sa programmation d'expositions et d'animations.

Au sein de l'Atrium, Science Action Normandie développe un concept original en France : une offre grand public qui place le potentiel régional en matière de recherche, d'innovation et d'emploi au cœur du dialogue « sciences et société ». Cette approche innovante permet aux acteurs de la recherche et de l'industrie de mettre en scène leur savoir-faire, les savoirs en construction et les innovations à la lumière des enjeux de société.

Modèle d'exposition : Le parcours de visite s'articule autour du concept « sciences-orientation-métier » et se décline au travers une articulation harmonieuse entre une exposition d'envergure nationale « clé-en-main », une exposition issue des acteurs de la filière régionale et des îlots dédiés à l'orientation et aux métiers conçus par l'Agence régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie.

Historique des expositions :

- 2019 - 1^{ère} saison :
« Voyage vers Mars, découvrir la science de l'air, de l'espace et ses métiers en Normandie »
Grande exposition : « Explore Mars », Cité de l'Espace
- 2020 - 2^{ème} saison :
« Luminopolis, percez les mystères de l'énergie en Normandie »
Grande exposition : « Luminopolis », Cap Sciences / Quai des Savoirs
- 2022 - 3^{ème} saison :
« Odyssée Santé, du microbiote à la Normandie »
Grande exposition : « Microbiote, d'après le charme discret de l'intestin », Cité des Sciences et de l'Industrie – Universcience
- 2024 - 4^{ème} saison :
« Océan, une plongée insolite en Normandie »
Grande exposition : « Océan, une plongée insolite », Muséum national d'histoire naturelle

ARTICLE 2 : DÉTAILS DES PRESTATIONS

Le thème traité par l'exposition doit être en lien avec la thématique du numérique.

Critères de sélection :

- Pertinence et attractivité du thème de l'exposition

Le lien entre le thème de l'exposition et la thématique doit être significatif.

Le thème et les contenus de l'exposition doivent être attractifs, d'actualité et présentés un intérêt pour le plus grand

nombre et notamment aux jeunes de 15 à 25 ans.

Par ailleurs, une attention particulière sera donnée aux expositions faisant référence à la recherche et aux enjeux de société.

- Forme de médiation innovante et scénographie

L'exposition propose une forme de médiation innovante permettant au visiteur d'être acteur de sa visite. Exemples : utilisation de nouvelles technologies numériques, présence de manipulations, gamification etc.

L'exposition présente une scénographie originale et immersive.

- Superficie

Il est attendu que l'exposition soit d'une superficie comprise entre 400 et 500 m² maximum.

Toutefois, les expositions de superficie inférieure peuvent également être proposées au titre de cette consultation. Elles seront mises à l'étude.

- Prix

Celui-ci doit comprendre :

- Le coût total de la location sur 21 mois en TTC ;
- Le coût lié à l'étude d'exploitation et d'adaptation au lieu d'accueil ;
- Le coût de montage et de démontage ;
- Le coût de transport aller et retour ;
- Optionnel : le coût de maintenance.

Note sur le format de l'exposition :

Les formats d'exposition suivants peuvent être proposés au titre de cet appel d'offre :

1. L'exposition peut être proposée « clés en main » c'est-à-dire que l'ensemble des modules qui la constituent est itinérant. L'exposition n'engendre pas (ou alors dans une moindre mesure - à préciser) de frais liés à sa fabrication et/ou sa scénographie.
2. L'exposition peut être proposée en format numérique. Dans ce cas, le dossier de l'exposition doit comprendre le programme muséographique, l'ensemble des ressources audiovisuelles, les plans de fabrication du mobilier et l'ensemble des textes de l'exposition.
3. L'exposition ne dispose pas de version francophone. Il est alors nécessaire de fournir une étude liée aux coûts de traduction et d'adaptation de l'exposition.

Note sur les contraintes spécifiques :

- L'exposition sera présentée à l'Atrium en février 2026 sur une période de 21 mois. L'exposition doit être disponible au plus tard en janvier 2026.
- L'accès unique pour l'entrée et la sortie des modules d'exposition est d'une dimension de 2 mètres sur 2 mètres.
- Poids au sol de 600kg maximum au m².

ARTICLE 3 : CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La cession des droits est consentie dans le cadre des activités et missions propres de Science Action Normandie, pour toutes ses exploitations.

Science Action Normandie acquiert l'ensemble des droits de représentation des prestations réalisées dans le cadre du présent marché, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen.

A ce titre, il pourra utiliser les contenus de l'exposition dans le cadre du présent marché par son titulaire. En cas de publication et de communication, il mentionnera le nom du titulaire.

Le titulaire garantit Science Action Normandie contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

ARTICLE 4 : DURÉE DU MARCHÉ

Les prestations débiteront à compter de la notification du marché et se termineront au retour de l'exposition, au plus tard en décembre 2027.

Le titulaire du marché se tiendra à la disposition de Science Action Normandie dans un délai d'un mois après l'achèvement de l'ensemble des prestations.

ARTICLE 5 : PROCEDURE ET MODE DE PASSATION

L'appel d'offres est conforme aux dispositions des marchés à procédures formalisées en application des articles R2124-1 à R2124-6 du Code de la commande publique.

Par ailleurs, il s'agit d'un marché ponctuel.

Une convention de location sera signée entre les deux parties (titulaire du marché et Science Action Normandie) avant le 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : PRIX

Prix des prestations

Les prix sont réputés comprendre tous les frais d'organisation et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Le marché est conclu et exécuté en EUROS.

Les prestations non prévues au présent CCP seront réglées sur la base de devis présentés par le prestataire et approuvés par Science Action Normandie.

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire.

Les factures sont libellées à l'ordre de Science Action Normandie.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- La référence du présent marché,
- L'objet de la prestation,
- La date d'exécution ou la période relative à la facturation,
- Le montant H.T.,
- Le taux et le montant de la T.V.A. (taux en vigueur à la date de facturation), le cas échéant,
- Le montant TTC,
- Le numéro SIRET du titulaire,
- Le numéro de T.V.A. intracommunautaire du titulaire, le cas échéant,
- Les références bancaires ou postales du titulaire.

Toute facture non rédigée comme indiquée ci-dessus sera retournée au titulaire pour rectification, sans préjudice du retard apporté au règlement.

ARTICLE 8 : RÉSERVE

Le présent marché est tenu sous réserve de financement lié aux subventions perçues par l'association Science Action Normandie.

Le présent CCP est à accepter sans modification.

Seul l'exemplaire détenu par Science Action Normandie fait foi.